



Nations Unies

**Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité exécutif
du Programme
du Haut-Commissaire
des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Soixantième session
(28 septembre-2 octobre 2009)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 12A**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 12A

**Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité exécutif
du Programme
du Haut-Commissaire
des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Soixantième session
(28 septembre-2 octobre 2009)**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est paru en tant que *Supplément n° 12 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session* (A/64/12).

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	1
A. Ouverture de la session	1–2	1
B. Représentation aux travaux du Comité	3–8	1
C. Adoption de l’ordre du jour et autres questions d’organisation	9	2
D. Élection des membres du Bureau de la soixante et unième session	10	3
II. Travaux de la soixantième session	11–12	3
III. Conclusion et décisions du Comité exécutif	13–17	3
A. Conclusion sur les situations de réfugiés prolongées	13	3
B. Décision générale sur les questions relatives à l’administration, aux finances et aux programmes	14	4
C. Décision sur le programme de travail du Comité permanent en 2010	15	5
D. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2009-2010	16	6
E. Décision sur l’ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Comité exécutif	17	7
Annexes		
I. Liste des décisions adoptées par le Comité permanent en 2009		8
II. Résumé du Président sur le débat général		9

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a tenu sa soixantième session au Palais des Nations à Genève du 28 septembre au 2 octobre 2009. Elle est ouverte par le Président, S. E. l'Ambassadeur Alberto J. Dumont (Argentine).
2. Le Président souhaite la bienvenue aux délégués, particulièrement les représentants de Djibouti et de la République de Moldova qui assistent à leur première session plénière en tant que membre.

B. Représentation aux travaux du Comité

3. Les pays membres du Comité indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zambie.

4. Les gouvernements des États suivants étaient représentés en tant qu'observateur :

Afghanistan, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Congo, Croatie, Érythrée, Gabon, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Monaco, Myanmar, Népal, Oman, Ouzbékistan, Panama, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Ukraine et Zimbabwe.

5. L'Ordre souverain et militaire de Malte était représenté en tant qu'observateur.
6. Les organisations intergouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées :

Autorité intergouvernementale chargée du développement (IGAD), Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Communauté économique des

États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté européenne, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Organisation de la Conférence islamique (OCI), Organisation internationale de la francophonie, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Union africaine et Union européenne.

7. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :

Banque mondiale, Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Volontaires des Nations Unies (VNU).

8. Trente-cinq organisations non gouvernementales étaient représentées à la session.

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

9. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/1072) :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Déclaration liminaire du Haut-Commissaire.
4. Débat général.
5. Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent :
 - a) Protection internationale;
 - b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif.
6. Rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation.
7. Examen et adoption du Budget-Programme biennuel 2010-2011.
8. Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales.
9. Autres déclarations.
10. Réunions du Comité permanent en 2010.
11. Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Comité exécutif.
12. Élection du Bureau.

13. Questions diverses.
14. Adoption du Rapport de la soixantième session du Comité exécutif.
15. Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau de la soixante et unième session

10. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après qui agiront en cette qualité à partir du jour suivant immédiatement leur élection jusqu'à la fin du dernier jour de la session plénière suivante :

Président : S. E. l'Ambassadeur Caroline Millar (Australie)

Vice-Président : S. E. l'Ambassadeur Hisham Badr (Égypte)

Rapporteur : M^{me} Melissa R. Pitotti (États-Unis d'Amérique)

II. Travaux de la soixantième session

11. Le Haut Commissaire prononce une déclaration liminaire qui sert de base au débat général et dont le texte intégral est disponible sur le site du HCR (www.unhcr.fr). L'oratrice invitée, M^{me} Navanethem Pillay, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), s'adresse ensuite au Comité exécutif avant de donner la parole aux délégations pour le débat général¹.

12. Un résumé du débat général qui s'ensuit, donné par le Président, se trouve à l'annexe II.

III. Conclusion et décisions du comité exécutif

A. Conclusion sur les situations de réfugiés prolongées

13. Le consensus sur le libellé d'un projet de conclusion sur les situations de réfugiés prolongées n'a pas pu être dégagé à temps pour que la conclusion puisse être adoptée dans le cadre de ce rapport. Les négociations se poursuivront avec les États membres pour se mettre d'accord sur un texte d'ici à la fin de l'année en cours afin que le Comité exécutif puisse adopter une conclusion sur les situations de réfugiés prolongées lors d'une réunion extraordinaire qui sera convoquée en décembre 2009.

¹ Voir les comptes rendus analytiques de la session pour le descriptif complet des délibérations du Comité, y compris la déclaration de l'orateur invité, des déclarations et autres interventions des délégations au titre de tous les points de l'ordre du jour assorties de leurs commentaires sur les conclusions et décisions ainsi que les déclarations de clôture du Haut-Commissaire et du Président.

B. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes

14. *Le Comité exécutif*

a) *Note* que la dotation de 75 millions de dollars É.-U. pour 2009 pour la Réserve pour les « Activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat » pourrait se révéler insuffisante; et *autorise* le HCR à porter à 90 millions l'ouverture de crédit pour 2009;

b) *Approuve* les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget-programme annuel révisé pour 2009, soit un montant de 1 280 460 000 dollars; *note* que ces budgets, avec un montant de dix millions pour les Administrateurs auxiliaires ainsi que les besoins au titre des programmes supplémentaires soit 934 846 900, portent le total des besoins en 2009 à 2 225 307 500 dollars; et *autorise* le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements entre les programmes régionaux, les programmes globaux et les budgets du Siège;

c) *Confirme* que les activités proposées au titre du budget biennal pour 2010-2011, telles qu'exposées dans le document A/AC.96/1068, ont été estimées, après examen, conformes au Statut de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (Résolution 428 (V) de l'Assemblée générale), aux fonctions du Haut Commissaire telles qu'elles ont été reconnues, encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général;

d) *Décide* de se réunir d'ici au 31 décembre 2009 pour adopter le *Règlement de gestion par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires* et de garantir la conformité du Budget-programme biennal pour 2010-2011 avec ce Règlement;

e) *Approuve* les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget biennal 2010-2011, soit un montant de 2 778 471 100 dollars des É.-U. en 2010 et 2 565 400 000 dollars des É.-U. en 2011, y compris la contribution du Budget ordinaire des Nations Unies au titre des dépenses du Siège, une Réserve des opérations (soit 10 pour cent des activités programmées au titre des piliers I et II) soit 196 826 200 dollars en 2010, et un montant de 182 19 500 millions en 2011, ainsi qu'un montant de 20 millions pour la Réserve pour les « Activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat » pour chacune des années 2010 et 2011; *note* que ces crédits, ajoutés au montant de 12 millions pour les Administrateurs auxiliaires pour chacune des années 2010 et 2011, portent le total des besoins pour 2010 à 3 007 297 300 et pour 2011, à 2 780 030 300; et *autorise* le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements entre les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et ceux du Siège;

f) *Prend acte* du *Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (A/AC.96/1067)*, ainsi que les *Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1067/Add.1)*; du *Rapport du CCQAB sur le Budget-programme biennal pour 2010-2011 (A/AC.96/1068/Add.1)* et des différents rapports du Haut

Commissaire relatifs aux activités de contrôle (A/AC.96/1069 et A/AC.96/1070); et *demande* à être tenu régulièrement informé des mesures prises pour tenir compte des recommandations et des observations formulées dans ces différents documents de contrôle;

g) *Demande* au Haut Commissaire, dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec flexibilité et efficacité aux besoins recensés dans le Budget biennal pour les années 2010-2011; et *autorise* le Haut Commissaire, au cas où de nouveaux besoins d'urgence ne pourraient être intégralement couverts par prélèvements sur la Réserve des opérations, à créer des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux au titre de tous les piliers, ces ajustements devant être présentés pour examen à la réunion suivante du Comité permanent;

h) *Demande* au HCR de poursuivre ses efforts en vue de surveiller constamment ses dépenses administratives afin de réduire leur part des dépenses totales;

i) *Reconnaît avec gratitude* la charge qui continue d'être supportée par les pays en développement et les moins avancés dans l'accueil de réfugiés; et *exhorte* les États membres à reconnaître cette contribution précieuse à la protection des réfugiés et à participer aux efforts visant à promouvoir des solutions durables; et *reconnaît en outre* la contribution précieuse des pays de réinstallation à la mise en œuvre de solutions durables pour les réfugiés; et

j) *Demande instamment* aux États membres, à la lumière des besoins importants que doit couvrir l'Office du Haut Commissaire, de répondre en temps voulu avec générosité et dans un esprit de solidarité, aux appels de fonds du Haut Commissaire pour couvrir intégralement le Budget biennal approuvé pour 2010-2011; et d'appuyer les initiatives visant à assurer un financement plus important et plus prévisible, tout en s'efforçant de réduire les « affectations de fonds » à un niveau minimum.

C. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2010

15. Le Comité exécutif,

Ayant passé en revue les questions dont il est saisi à sa soixantième session et gardant à l'esprit les décisions adoptées lors de cette session,

a) *Décide* de ne convoquer que trois réunions officielles du Comité permanent en 2010, qui se tiendront en mars, juin et septembre;

b) *Réaffirme* sa décision sur le cadre du programme de travail du Comité permanent (A/AC.96/1003, par. 25, alinéa 2 c)); *autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des rubriques si nécessaire à ce cadre pour ses réunions de 2010; et *demande* aux États membres de se réunir en décembre 2009 pour élaborer un plan de travail détaillé aux fins d'adoption officielle par le Comité permanent à sa première réunion de 2010;

c) *Prie* ses membres de poursuivre leurs efforts pour veiller à ce que le débat au sein du Comité exécutif et de son Comité permanent soit de nature substantielle et interactive, afin d'offrir des orientations pratiques et des conseils clairs au Haut Commissaire conformément aux fonctions statutaires du Comité;

et *prie* le Haut Commissariat d'être explicite et analytique dans ses rapports et exposés au Comité et de soumettre les documents en temps utile;

d) *Demande par ailleurs* au Comité permanent de présenter un rapport sur ses travaux à la soixantième et unième session du Comité exécutif.

D. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2009-2010

16. *Le Comité exécutif*

a) *Approuve* les candidatures suivantes de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2009 à octobre 2010 :

Angola, Croatie, République arabe syrienne, République slovaque, Slovénie et Sri Lanka;

b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation à ses réunions au cours de la période susmentionnée;

c) *Approuve* la candidature suivante de l'entité à laquelle a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale :

Palestine;

d) *Approuve* la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut-Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son Comité permanent d'octobre 2009 à octobre 2010 :

Organisations, Organes, Fonds et Programmes des Nations Unies, Union africaine, Conseil de l'Europe, Communauté d'Afrique de l'est, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté européenne, Secrétariat exécutif de la Communauté d'États indépendants, Autorité intergouvernementale chargée du développement, Centre international pour l'élaboration de la politique de migration, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation internationale pour les migrations, Ligue des États arabes, Organisation des États des Caraïbes orientales, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la Conférence islamique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Communauté de développement d'Afrique australe et l'Ordre souverain et militaire de Malte.

E. Projet de décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Comité exécutif

17. *Le Comité exécutif,*

Rappelant sa décision sur les méthodes de travail adoptée à la cinquante-cinquième session plénière (A/AC.96/1003, par. 25),

Décide d'adopter en tant qu'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Comité exécutif le modèle standard présenté à l'alinéa *1 f)* de la décision susmentionnée.

Annexe I

Liste des décisions adoptées par le Comité permanent en 2009

Conformément aux pouvoirs dont il a été investi par le Comité exécutif, le Comité permanent a adopté un certain nombre de décisions sur des questions incluses dans son programme de travail. Les textes de ces décisions sont annexés aux rapports des différentes réunions du Comité permanent de la manière suivante :

- a) *Rapport de la 44^e réunion du Comité permanent (A/AC.96/1065)*

Décision sur les budgets-programmes et le financement en 2009

- b) *Rapport de la 45^e réunion du Comité permanent (A/AC.96/1073)*

- i) Décision sur la gestion des questions environnementales dans les opérations en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR;
- ii) Décision sur les budgets-programmes globaux et le financement pour 2009.

Annexe II

Résumé du Président sur le débat général

1. Le Président remercie le Haut Commissaire pour son exposé détaillé et inspirant où il précise un certain nombre d'efforts de réforme et les grands défis auxquels le HCR est confronté : le rétrécissement de l'espace humanitaire; le rétrécissement de l'espace d'asile; la difficulté de mettre en œuvre des solutions durables et l'assistance aux personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain.

2. Il exprime la reconnaissance du Comité au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Navanethem Pillay, pour ses réflexions éclairantes en matière de droits humains considérés comme une source précieuse de protection pour les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. Les délégations prennent bonne note de son observation selon laquelle les possibilités de dialogue entre le Comité exécutif et les mécanismes des droits de l'homme méritent d'être intensifiées et précisées. Enfin, il exprime la reconnaissance du Comité au premier Ministre australien, Kevin Rudd, dont la présentation vidéo a rappelé les activités très positives conduites par le HCR.

3. Il passe ensuite en revue les commentaires des délégations quant aux remarques liminaires du Haut Commissaire sur l'œuvre de son Office. D'emblée, bon nombre de délégations remercient le Haut Commissaire de son sens aigu de la direction pour conduire les activités de son Office. Elles rendent également hommage au personnel du HCR dans l'exécution de son mandat, souvent dans des situations très dangereuses.

4. Eu égard au mandat, plusieurs délégations demandent le respect des principes de droit international humanitaire et du droit humanitaire et encouragent le HCR à promouvoir l'adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967. Une délégation fait remarquer que le HCR est essentiellement une institution chargée de la protection et le félicite de l'approche de protection fondée sur les droits et la communauté. Un autre orateur déclare : « à long terme, nous aurons besoin d'un cadre de protection rigoureux afin de répondre rapidement aux nouvelles crises à mesure qu'elles surgissent ».

5. Mais afin de continuer à exercer ses fonctions statutaires et de protection et répondre à de nouvelles préoccupations, comme le notent le Haut Commissaire et bon nombre de délégations, le HCR doit consolider son processus de réforme interne. De nombreux orateurs expriment leur appui aux différents aspects de la réforme du HCR, notamment la décentralisation et la régionalisation afin de renforcer la présence du HCR sur le terrain ainsi que l'évaluation des besoins globaux pour aider l'organisation à adopter une gestion basée sur les résultats ainsi que des instruments et des pratiques de budgétisation. Plusieurs délégations se félicitent de la nouvelle approche budgétaire pour 2010-2011, lançant néanmoins une mise en garde selon laquelle le HCR devra très probablement établir des priorités parmi les besoins identifiés car le budget pourrait être plus difficile à financer. Concernant le financement, plusieurs orateurs font remarquer qu'en dépit de la crise économique, ce budget nécessitera un financement accru, ainsi qu'un pourcentage inférieur d'affectation des fonds pour accorder une plus grande marge de manœuvre au HCR; ils conseillent également au HCR de poursuivre ses efforts pour élargir sa base de donateurs.

6. Plusieurs délégations déclarent appuyer la participation du HCR aux initiatives plus larges de réforme des Nations Unies, telles que « Unis dans l'action », afin de combler de façon plus concertée les lacunes au niveau du relèvement post-conflit. Elles se félicitent également des efforts du HCR eu égard à l'approche modulaire, en général, et au module de protection en particulier, afin de renforcer l'assistance et la protection des déplacés internes. Quelques délégations demandent toutefois au HCR de se concentrer sur les éléments primordiaux de son mandat.

7. De nombreuses délégations notent l'importance des partenariats entre le HCR et l'OCHA, d'autres institutions et organisations humanitaires, les institutions chargées du développement, les États membres et les ONG. Certaines demandent de nouvelles formes de coopération face aux défis globaux tels que les changements climatiques, la crise économique et financière et l'insécurité liée aux approvisionnements en vivres, en eau et en sources d'énergie. Plusieurs orateurs encouragent le Haut Commissaire à continuer à remédier aux conséquences du changement climatique.

8. De nombreuses délégations font référence aux quatre défis mentionnés par le Haut Commissaire dans ses remarques liminaires. Les orateurs se déclarent préoccupés par le rétrécissement de l'espace humanitaire et les entraves au niveau de l'accès à l'assistance humanitaire. De nombreuses délégations présentent leurs condoléances au HCR pour les pertes en vies humaines enregistrées au cours de l'année. En outre, les attaques et la violence prenant pour cible les travailleurs humanitaires sont condamnés à maintes reprises et un appel est lancé pour mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes. Les délégations encouragent également le HCR à poursuivre ses efforts pour renforcer la sécurité du personnel.

9. Eu égard au rétrécissement de l'espace humanitaire, un groupe de pays note que le droit d'asile continue d'être un principe fondamental de l'œuvre du HCR. D'autres se déclarent préoccupés par la nécessité de garantir la protection des droits des réfugiés dans le cadre de flux migratoires mixtes. Plusieurs orateurs commentent les politiques que leur pays met en œuvre afin d'améliorer les droits des demandeurs d'asile et le HCR est encouragé à continuer de jouer un rôle important en coopération avec l'Union européenne concernant l'harmonisation ultérieure du système d'asile européen commun.

10. Les délégations conviennent également avec le Haut Commissaire de la difficulté de mettre en œuvre des solutions durables. Le rapatriement librement consenti reste la solution privilégiée pour la plupart des délégations mais il est noté que les conditions prévalant dans les pays d'origine doivent être améliorées afin d'encourager les réfugiés à rentrer chez eux. Des appels sont lancés pour accroître les possibilités de réinstallation et plusieurs délégations décrivent leurs efforts dans ce domaine. Plusieurs orateurs mentionnent l'énorme fardeau assumé par les pays hôtes et encouragent un engagement et un partage de la charge plus résolu de la part de la communauté internationale, y compris une aide à la création de capacités. Parallèlement, un certain nombre de délégations notent les contributions importantes des pays hôtes. De nombreux orateurs se déclarent préoccupés par les situations de réfugiés prolongées, demandant des efforts supplémentaires pour faire face à ces situations et pour parachever les négociations sur la conclusion relative aux situations de réfugiés prolongées. Enfin, plusieurs orateurs notent l'importance de s'attaquer aux causes profondes du conflit afin de prévenir le déplacement dès les tout premiers stades.

11. Concernant la couverture des besoins des populations prises en charge par le HCR en milieu urbain, de nombreuses délégations se réjouissent par avance des débats en la matière lors du Dialogue sur les défis de protection qui se tiendra en décembre 2009.

12. Outre les défis d'ordre général auxquels le HCR est confronté – et de fait tous les membres du Comité – de nombreuses délégations précisent les situations qui les préoccupent dans leur propre pays. Il est impossible de les aborder toutes car elles vont bien au-delà de l'« arc de crise » de l'Asie du Sud-Ouest à la Corne et aux Grands-Lacs en Afrique en passant par le Moyen-Orient, comme l'a décrit le Haut Commissaire. Au plan collectif, toutefois, elles mettent en lumière la tâche complexe et énorme qui incombe au Comité.

13. Ce débat donne toutefois quelques raisons d'être optimistes : les retours récents et planifiés dans de nombreux pays; les offres visant à renforcer la réinstallation; les engagements à accroître le financement; la reconnaissance des réalisations à mettre au crédit des accords antérieurs tels que la Convention de l'OUA, la Déclaration de Carthagène et le Plan d'action de Mexico; ainsi que le prochain Sommet spécial de l'Union africaine qui devrait aboutir à une Convention régionale sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique. Et surtout, il semble se dégager un consensus sur les questions et approches fondamentales à étudier pour relever les défis que les prochaines années vont lancer.

14. L'un de ces accords se dégage sur le fait que la tâche primordiale du HCR – et celle du Comité exécutif – est d'aider les populations qui ont besoin de protection. Ces efforts doivent se centrer sur les personnes – davantage d'efforts doivent être déployés pour aider les femmes et les enfants, pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste et pour rendre plus autonomes les personnes déplacées moyennant la formation, l'éducation et l'autosuffisance. Il convient d'être à la hauteur de l'impératif moral, sauver et protéger. Comme il l'a indiqué dans ses remarques liminaires, le Président espère que ce débat constructif aidera tous les acteurs concernés à accomplir cette tâche dans un esprit d'équipe, afin de trouver ensemble des solutions durables.

